

*Initiatives ministérielles*

c'est-à-dire la société Petro-Canada, «doit ramener sa dette à un niveau plus raisonnable et jouir d'une marge de manœuvre financière suffisante pour faire face à ses concurrents du secteur privé», a-t-il dit. «Petro-Canada a besoin de capitaux et d'une marge de manœuvre financière», a-t-il ajouté.

De même, comme disait le personnage d'un poème de Robert Frost, le gouvernement devait tenir certaines promesses: Dans le discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention, et je cite, «de privatiser des sociétés qu'il n'est plus utile de garder sous la tutelle de l'État», dit le ministre.

Cela nous rappelle fortement les commentaires faits aujourd'hui au début du débat de deuxième lecture. J'en ai souligné certaines, et je vous livrerai les exemples suivants, tirés des notes pour l'allocution du ministre: À la page 3: «Si nous voulons qu'elle puisse affronter la concurrence, nous devons lui assurer une source fiable de nouveaux capitaux.»

Puis à la page 4: «... la poursuite de cette importante tâche sera grandement aidée par des nouveaux capitaux que la privatisation rendra possible.» Plus bas, à la même page: «Ce projet de loi donnera à Petro-Canada le moyen de lever des fonds sans alourdir le fardeau fiscal des contribuables canadiens.» À la page 5: «... Petro-Canada a surtout besoin d'une source fiable de nouveaux fonds.» À la page 6: «... la privatisation donnera à cette dernière un accès au capital, chose que l'actionnaire actuel, le gouvernement du Canada, ne peut offrir», etc.

Et la rhétorique continue, dans un esprit léger, pendant neuf pages, le pivot du texte ayant été exprimé par le ministre le 21 février: «En fait, si nous nous en remettons uniquement à notre confiance aveugle dans l'entreprise d'État, nous serions justifiés de ne pas donner à la société ni à ses employés l'occasion qu'ils souhaitent et qu'ils méritent, soit de devenir une société pétrolière canadienne à la fois indépendante, intégrée et d'envergure mondiale, de même qu'une source de fierté nationale.»

L'accession fière de la société à une envergure mondiale devait être accomplie selon certaines lignes directrices. Comme le ministre l'a dit: «... la loi permettra la vente de toutes les actions de Petro-Canada», mais pas toutes d'un coup. Je cite de nouveau le ministre: «Dès que la loi aura été adoptée et que les dispositions financières et réglementaires auront été prises, le conseil d'administration de Petro-Canada sera d'abord appelé, si les conditions du marché sont favorables évidemment, à offrir à tous les

Canadiens des actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société.»

Je remarque avec intérêt qu'à ce moment-là, selon le ministre, le conseil d'administration de Petro-Canada devait initialement offrir des actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. La précision de cette offre s'est estompée depuis et on ne lit plus que «la première émission devrait être assez importante afin de procurer à la société le capital nécessaire pour stabiliser sa situation financière.» C'est de la guimauve, monsieur le Président, du roman à l'eau de rose.

D'après les faits dont j'ai entendu parler, on devrait s'en tenir à l'estimation faite en février quant à une émission d'actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. Comment les choses se passeront après cette offre initiale était alors et reste encore incertain, même avec l'aide du projet de loi dont nous sommes saisis. C'est aussi incertain que la citation du discours d'aujourd'hui que vient de faire le ministre.

• (1650)

Les intentions du gouvernement étaient aussi incertaines à l'égard des 500 à 700 millions de dollars qu'on comptait retirer de la vente de cette participation de 15 p. 100. Cependant, dans ce que certains à la Chambre considèrent apparemment comme une brillante manœuvre de commercialisation, citée dans l'*Ottawa Citizen* du 21 février 1990, des membres anonymes du ministère des Finances ont conjecturé que tout cela serait réinvesti dans la société.

En effet, il semble maintenant certain que ce sera le cas, étant donné que c'est le contexte, le point de départ de l'affirmation souvent répétée selon laquelle le besoin de capitaux est la raison de la privatisation. On soutient que cette privatisation et le réinvestissement dans la société du produit de cette offre initiale de 15 p. 100 sont la seule façon dont la société Petro-Canada nouvellement privatisée pourra obtenir les capitaux dont elle a besoin.

Imaginez, monsieur le Président. Quelle belle affaire! Monsieur le capitaliste pourrait acheter des actions en sachant que les conservateurs lui rembourseraient l'argent qu'il a dépensé à l'achat de ces actions sous la forme de participation dans la société dont il vient de devenir actionnaire! Et la participation et l'actif accumulés dans une société d'État au nom de tous les Canadiens seraient arrachés aux mains du public et distribués. Et ce sont ces gars-là qui ont la réputation de savoir gérer habilement les deniers publics?